

Prix de l'**Arc jurassien** 2023



Le **Prix de l'Arc jurassien** récompense des projets et initiatives qui mettent en valeur **l'excellence et les spécificités de l'Arc jurassien** et qui participent à son rayonnement.

Les projets candidats doivent s'inscrire dans au moins une des catégories suivantes :



Innovation et
l'entrepreneuriat



Valorisation
du terroir



Vie culturelle
et sportive



Développement
durable

Lancé par l'association intercantonale **arcjurassien.ch**, le **Prix de l'Arc jurassien** récompense des projets et des initiatives qui concrétisent la **Vision stratégique pour l'Arc jurassien 2040** par leur capacité d'innovation et de créativité face aux défis environnementaux, sociétaux et économiques.

Que vous soyez artistes, entrepreneurs ou simples citoyens de l'Arc jurassien, vous pouvez candidater au prix en présentant votre projet. Celui-ci doit être lié à **l'innovation, à l'entrepreneuriat, au terroir, à la culture, au sport ou au développement durable**. Les projets lauréats se démarqueront par leur dimension novatrice et collaborative, ainsi que par leur capacité à valoriser les ressources et savoir-faire de l'Arc jurassien.

Dotation du prix

Le prix est doté de **CHF 20'000.-**. Il peut être partagé entre plusieurs lauréats.

Critères

Pour être éligibles, les projets et initiatives doivent :

- Se dérouler dans l'Arc jurassien suisse
- Être portés par une personne physique ou morale localisée dans l'Arc jurassien suisse

Les projets candidats sont évalués selon les critères suivants :

- Leur contribution au rayonnement de l'Arc jurassien
- Leur participation au dynamisme local et régional
- La diversité des acteurs impliqués et des coopérations induites
- Le recours à des ressources locales et la mise en valeur de spécificités régionales
- Leur contribution au développement durable

Délai de dépôt

15 septembre 2023



Retrouvez tous les détails de l'appel à candidatures sur :

www.arcjurassien.ch/prix